

PROCOLE SANITAIRE COMPAGNIE DES ARCHERS ALM EVREUX
(Ce protocole est amené à évoluer régulièrement et sera disponible sur le site de la
compagnie)

Amicale Laïque de la Madeleine Section Compagnie Archers

Nature de la manifestation : Activité sportive entraînement et école de tir en salle

Date : Les mardi, mercredi, jeudi et vendredi saison 2021-2022

Horaires (heure de début/heure de fin) :

- Mardi de 19 h 00 à 22 h 00
- Mercredi école de tir de 17 h 00 à 20 h 00 et créneaux libres de 20 h 00 à 22 h00
- Jeudi de 17 h 00 à 22 h 00
- Vendredi de 17 h 00 à 20 h 00

Lieu de la manifestation : Gymnase Frédéric et Irène JOLIOT CURIE

Programme des activités :

- Entraînements libres les mardi, jeudi, vendredi ainsi que le mercredi à partir de 20 h 00 non encadré. (Obligation d'aller chercher les clés auprès du gardien du gymnase PABLO NERUDA).

- Ecole de Tir les mercredis hors vacances scolaires encadrée de 17 h 00 à 20 h 00 sur deux créneaux distincts (17h00 à 18h30 et 18h45 à 20h00).

L'inscription pour l'ensemble des créneaux est obligatoire sur le site internet de la compagnie.

Pour chaque créneau, le nombre d'archers est limité et susceptible d'évoluer.

Pour les créneaux de l'école de Tir, seront prioritaires les jeunes archers, les archers de première année, les compétiteurs et les archers ayant besoin d'un soutien technique ponctuel. Dans l'éventualité où il y ait plus d'archers que de places, le Capitaine de la compagnie sera **le seul** à décider.

Pour chaque créneau horaire, l'entrée et la sortie dans le gymnase se feront par deux portes distinctes et signalées.

- Le Pass Sanitaire est obligatoire pour les archers et leurs accompagnants pour entrer dans le gymnase sur tous les créneaux. Le pass sera systématiquement contrôlé lors des séances encadrées des écoles de tir, en cas de d'absence de Pass sanitaire ou d'invalidité de celui-ci l'accès au gymnase sera refusé aux personnes concernées.

Sur les créneaux libres des contrôles aléatoires de Pass sanitaire pourront avoir lieu par les personnes habilitées de la section, de la mairie et des forces de l'ordre. En cas d'infraction constatée par celles-ci, ni la section, ni l'A.L.M. ne pourra être mis en cause par le comportement de la personne concernée celle-ci ayant été dûment prévenue. De plus l'A.L.M. se réserve le droit de prendre des sanctions internes à l'encontre de la personne contrevenante.

- Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes présentes dans l'enceinte sportive âgées de plus de 11 ans, à l'exception des archers pendant le temps de pratique. Le temps de pratique s'entend uniquement au moment du tir des flèches.
- Chaque archer devra enlever lui-même ses flèches et ne pas toucher celles des autres archers (en cas d'impossibilité le signaler à un encadrant).
- Les archers devront en toutes circonstances respecter une distance d'un mètre entre chaque pratiquant.
- Ne pas se faire la bise ou se serrer la main au moment de se saluer.
- Les enseignants limitent au maximum les contacts avec les pratiquants. Il est recommandé d'utiliser la démonstration plutôt que le contact physique.
- La présence des parents et/ou représentants légaux et aidants des pratiquants mineurs et/ou pratiquants en situation de handicap seront réduites au strict minimum.
- Pour les créneaux d'école de tir les emplacements des tireurs seront matérialisés par des plots au sol.
- Mise à disposition des archers de gel hydroalcoolique et de quoi nettoyer le matériel.
- Nettoyage du matériel commun avant et après séance.
- Un état des présences des membres et accompagnateurs présents sur chaque créneau sera tenue.
- Les moments de convivialité (gâteaux, boissons, bonbons) sont strictement interdits dans l'enceinte du gymnase.

Nature de la manifestation : Activité sportive entraînement libre

Date : Tous les jours saison 2021-2022

Horaires (heure de début/heure de fin) :

- Tous les jours de 07 h 00 à 21 h 00

Lieu de la manifestation : Stade Mathieu BODMER

Programme des activités :

- Entraînements libres tous les jours de 07 h 00 à 21 h00 non encadré (Obligation de prévenir le gardien au numéro affiché sur le portail).

L'inscription pour l'ensemble des créneaux est obligatoire sur le site internet de la compagnie.

Pour chaque créneau, le nombre d'archers est limité et susceptible d'évoluer.

- Le Pass Sanitaire est obligatoire pour les archers et leurs accompagnants pour entrer dans l'enceinte du stade sur tous les créneaux.

Sur les créneaux libres des contrôles aléatoires de Pass sanitaire pourront avoir lieu par les personnes habilités de la section, de la mairie et des forces de l'ordre. En cas d'infraction constatée par celles-ci, ni la section, ni l'A.L.M. ne pourra être mis en cause par le comportement de la personne concernée celle-ci ayant été dûment prévenue. De plus l'A.L.M. se réserve le droit de prendre des sanctions internes à l'encontre de la personne contrevenante.

- Le port du masque est fortement recommandé pour toutes les personnes présentes dans l'enceinte sportive âgées de plus de 11 ans, à l'exception des archers pendant le temps de pratique. Le temps de pratique s'entend uniquement au moment du tir des flèches.

- Chaque archer devra enlever lui-même ses flèches et ne pas toucher celles des autres archers.

- Les archers devront en toutes circonstances respecter une distance d'un mètre entre chaque pratiquant.

- Ne pas se faire la bise ou se serrer la main au moment de se saluer.

- La présence des parents et/ou représentants légaux et aidants des pratiquants mineurs et/ou pratiquants en situation de handicap seront réduites au strict minimum.

- Les archers devront eux même apporter leurs gel hydroalcoolique et de quoi nettoyer leurs matériel.

- Les moments de convivialité (gâteaux, boissons, bonbons) sont strictement interdit dans l'enceinte du stade, chaque archer peut si il le désire amener sa propre boisson et nourriture pour son usage strictement personnel.

Nature de la manifestation : Activité sportive entraînement libre

Date : Tous les jours saison 2021-2022

Horaires (heure de début/heure de fin) :

- Tous les jours de 07 h 00 à 13 h 00 et 13 h 00 à 19 h 00 non encadré.

Lieu de la manifestation : Terrain du BOULAY MORIN

Programme des activités :

- Entraînements libres tous les jours de 07 h 00 à 13 h 00 et 13 h 00 à 19 h 00 non encadré.

L'inscription pour l'ensemble des créneaux est obligatoire sur le site internet de la compagnie.

Pour chaque créneau, le nombre d'archers est limité et susceptible d'évoluer.

- Le port du masque est fortement recommandé pour toutes les personnes présentes sur le parcours forestier âgées de plus de 11 ans, à l'exception des archers pendant le temps de pratique. Le temps de pratique s'entend uniquement au moment du tir des flèches.
- Chaque archer devra enlever lui-même ses flèches et ne pas toucher celles des autres archers.
- Les archers devront en toutes circonstances respecter une distance d'un mètre entre chaque pratiquant.
- Ne pas se faire la bise ou se serrer la main au moment de se saluer.
- La présence des parents et/ou représentants légaux et aidants des pratiquants mineurs et/ou pratiquants en situation de handicap seront réduites au strict minimum.
- Les archers devront eux même apporter leurs gel hydroalcoolique et de quoi nettoyer leurs matériel.

Dans l'éventualité d'un non respect de ce règlement par un membre de la Compagnie, celui-ci sera suspendu de toutes activités au sein de celle-ci par le Capitaine dans l'attente d'une décision du conseil d'administration de l'A.L.M. et ne pourra prétendre à aucun dédommagement ni remboursement quel qu'il soit.

A EVREUX le

Nom
Prénom
Signature